



# Formation économique des élus au Comité social et économique central

## Objectifs

Face à un environnement économique mondialisé et à des stratégies d'entreprise globalisées, les Instances Représentatives du Personnel ne peuvent plus se satisfaire d'une « approche-site » de leur entreprise et des contraintes pesant sur l'emploi. Plus que jamais, cette évolution confère un rôle cardinal aux élus du Comité social et économique central (CSEC) dans l'anticipation et l'accompagnement des restructurations. Dans cette optique et pour offrir aux élus CSEC les moyens d'agir efficacement IDEFORCE propose ce module de formation spécifique en partenariat avec des avocats spécialistes en droit du travail et des experts-comptables intervenant lors de restructurations.

## Programme

### Principes de fonctionnement du CSEC

- Les modalités d'élections, la composition et la durée des mandats au CSEC
- Le représentant syndical au (RS) au CSEC
- Le secrétaire et le trésorier du CSEC : modalités de désignation et attributions
- Les réunions et l'ordre du jour des séances du CSEC
- Modalités de mise en œuvre de la visioconférence
- Les procès-verbaux de séances du CSEC
- Les moyens à disposition du CSEC (la rétrocession obligatoire des CSE, les activités sociales et culturelles et les comités interentreprises)

### Missions et prérogatives du CCE

- L'information du CSEC en matière économique et financière (implications de la fusion en « trois blocs »)
- Structure et mise en place de la BDES
- La maîtrise l'ordre du jour et le calendrier des négociations lors de l'info-consultation
- Le bilan social d'établissement et d'entreprise
- La commission économique spéciale

### Définition et enjeux du système consultatif

- Le caractère préalable des consultations
- La distinction consultations ponctuelles et récurrentes
- La question de la confidentialité des informations
- L'articulation entre le(s) CSE/CSEC : maîtriser l'information pour favoriser l'anticipation
- Comprendre la stratégie de son entreprise
- Leviers lors des projets de réorganisation
- Le droit à l'expertise : outil complémentaire à la compréhension des orientations stratégiques de l'entreprise, la prise en compte des délais légaux

### La procédure du droit d'alerte économique

- Le cadre juridique et la justification du droit d'alerte
- Les conditions de validité de la procédure d'alerte: quelles formalités ?
- Les modalités de recours à l'expert-comptable & champs d'investigation
- L'apport complémentaire des expertises « SSCT »

### La procédure de droit d'alerte sociale

- Modalités et cadre de mise en œuvre



# Formation économique des élus au Comité social et économique central

## Vos droits à la formation

- Les élus au CSEC peuvent se référer à l'article L2315-63 du Code du travail:  
« Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, les membres titulaires du comité social et économique élus pour la première fois bénéficient, dans les conditions et limites prévues à l'article L. 2145-11, d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours. Le financement de la formation est pris en charge par le comité social et économique.  
Cette formation est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale prévu aux articles L. 2145-5 et suivants. »
- Seuls les élus titulaires CSEC disposent de ce droit financé par le biais du budget de fonctionnement. Si les élus CSEC suppléants et les représentants syndicaux sont exclus, un accord collectif peut leur permettre de participer aux stages de formation économique
- L'employeur ou le secrétaire du CSEC ne peuvent vous imposer le choix du cabinet de formation

## Public concerné & prérequis

- Nouveaux membres du CSEC
- Membres du CSEC n'ayant pas bénéficié de formation économique en cours de mandat

## Méthodes & outils pédagogiques

- Alternance de notions théoriques et d'exercices pratiques
- Travaux en sous groupes, échanges d'expériences et de pratiques
- Remise d'un document support à chaque participant en fin de stage

## Informations pratiques

- **Formation organisée par les syndicats** Chimie Energie en région
- **Formation inter-branches** FCE
- **Durée** : 3 à 5 jours
- **Nombre de stagiaires par session** : 8 à 15
- **Renseignements et inscriptions** : Odile THOMES 01.56.41.53.53